

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRUEBACH
DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Sous la Présidence de Monsieur Gilles SCHILLINGER, Maire,

Présents : Mme Brigitte OSTERTAG - M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING, Adjoints - Mme Corinne HAJOSI - M. Luc RIEFFEL - Mme Priscille BAKAJ - Mme Aurélie LHOMMÉ - M. Benoît RINGENBACH - M. Aurélien MEROT - M. Jean-Marc JUND - M. Francis BACH

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : M. Jean-Baptiste IDCZAK à Mme Priscille BAKAJ

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 26 juin 2025
3. Finances : Programmation d'une mission d'archiviste
4. Travaux : Rue de la Natte : Aménagement et enfouissement des réseaux secs
5. Divers
- 5.1. Informations et communications

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **nomme** Madame Caroline MULLER secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 26 juin 2025

Le procès-verbal du 26 juin 2025, expédié à tous les membres, ne soulevant aucune objection est approuvé à l'unanimité des membres présents et est signé séance tenante par la Secrétaire de séance et Monsieur le Maire.

3. Finances : Programmation d'une mission d'archiviste

Les collectivités sont propriétaires de leurs archives, y compris celles déposées aux Archives d'Alsace. Les collectivités doivent assurer la conservation et la mise en valeur de leurs archives. (Article L 1421-3 du CGCT). Par ailleurs, les frais de conservation d'archives constituent pour les collectivités une dépense obligatoire. (Article L 2321-2 du CGCT).

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles et en vertu de l'article L452-40 du Code général de la fonction publique, a développé un service d'accompagnement à la gestion des archives à destination des collectivités territoriales depuis 1987.

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L212-6 et suivants du Code du Patrimoine et de l'article R1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée.

Le service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion du Haut-Rhin est destiné à accompagner les collectivités territoriales du département dans la gestion des archives papier et électroniques en leur proposant des prestations adaptées.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin propose ainsi de mettre à disposition des collectivités qui en font la demande un archiviste qualifié pour accompagner ce travail de gestion, après conclusion d'une convention d'adhésion au service.

A la demande de la commune de Bruebach, le service a effectué un diagnostic des archives donnant lieu à un bordereau de travail archivistique à réaliser. Ce document a été rédigé par M. Sébastien ROUSSIAUX, archiviste intercommunal, à la suite de sa visite du 22 juillet 2025.

Une intervention de 5 jours minimum pourrait être programmée en 2026 qui permettrait de démarrer le tri, réaliser l'opération d'élimination et la création d'un inventaire du fonds papier.

Il conviendra de poursuivre l'opération en 2027 et 2028 pour poursuivre la mission papier, alimenter l'inventaire et le tableau des éliminables, démarrer le tri des archives électroniques.

Le forfait journalier d'intervention de l'archiviste intercommunal est actuellement de 300€ par jour sans les frais de déplacement et de repas (tarif révisable annuellement par décision du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, une mission d'archives d'une durée de 5 jours minimum à intervenir en 2026,
- **charge** Monsieur le Maire de signer la convention y afférente,
- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitifs 2026.

4. Travaux : Rue de la Natte : Aménagement et enfouissement des réseaux secs

Monsieur Christophe SIX indique que le SIVOM de Mulhouse Sud Alsace et la Régie de l'eau de m2A vont procéder respectivement au remplacement de la conduite d'assainissement et de la conduite d'eau potable de la rue de la Natte.

Après renseignement :

- seule une partie des enrobés de chaussée, soit environ 270 m², seront à la charge de la commune. Dès que le marché sera attribué par le SIVOM, la commune devra prendre attache avec cette dernière pour définir les travaux à réaliser.
- Territoire d'Energie Alsace (T.E.A.) ne prends plus de dossier pour l'année 2025 pour l'enfouissement des réseaux basse tension et la programmation de 2026 est en cours mais il n'est pas certain que le dossier soit retenu.

Le coût des travaux a été estimé à 35 000,- € H.T. par T.E.A. et le montant de la subvention n'est pas connu.

- L'enfouissement du réseau Orange peut, éventuellement, être fait. Un courriel a déjà été adressé à Orange pour une prise de contact. En cas d'accord, les travaux devront être suivis en interne.

Au vu de ses précisions, il s'avère que la mission de maîtrise d'œuvre n'est plus nécessaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de refaire le tapis de roulement et, si possible, d'enfouir du réseau de télécommunication.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **approuve** les travaux de reprise du tapis de roulement, au prorata des surfaces des travaux entre le SIVOM, le Régie de l'eau de m2A et la commune,
- **donne** son accord pour prendre attache avec Orange pour l'enfouissement du réseau de télécommunication,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

5. Divers

5.1. Informations et communications

- Monsieur le Maire

- ✓ Orange : il nous informe par courrier que la fermeture technique du réseau cuivre interviendra en 2029 pour notre commune.
- ✓ Hangar Loth : à la suite d'une première visite
 - Le prix de vente de 100 000 € a été confirmé,
 - Un accord de principe a été donné par la CeA pour un accès direct à la RD 21 si le bâtiment est communal,
 - Un rendez-vous pour un chiffrage des travaux a été pris et l'agence a indiqué qu'un compromis va être signé dès réception de l'accord de financement,
 - une visite avec un expert judiciaire a été fixé au 19 septembre à 10h00 pour une nouvelle expertise.

Après discussion, cette visite est maintenue.

- ✓ Installation de panneaux solaire dans le périmètre ABF : à la suite du refus de la DP 06805525D0018 et après vérification des autres dossiers, les services de l'ABF ont toujours mis les mêmes prescriptions, à savoir :
 - panneaux de finition lisse, teinte sombre uniforme (sans effet à facettes ou nids d'abeilles, sans lignes argentées apparentes),
 - encastrés dans la couverture,
 - former un bandeau horizontal rectangulaire. Pas d'effet patchwork.

Mme Priscille BAKAJ souligne que l'encastrement des panneaux dans la toiture n'est plus recommandé.

Le secrétariat va prendre attache avec M. WILLEMIN Jocelyne.

- ✓ Arbre Chemin de Zimmersheim : l'arbre a été recoupé.

M. Aurélien MEROT remercie les agents pour leur intervention.

Mme Priscille BAKAJ demande que les troncs soient sortis du fossé.

Les agents techniques vont faire le nécessaire.

- Monsieur Daniel BING

- ✓ Installation cuve de récupération des eaux de pluies de la toiture nous sommes dans l'attente des devis des entreprises.

- ✓ Travaux toiture de l'église : contact va être pris avec de nouvelles entreprises pour des devis.
- ✓ Remplacement des luminaires dans les bâtiments communaux : le devis a été notifié à l'entreprise ProElec.

- Monsieur Christophe SIX

- ✓ Effondrement du fossé du Ochsenweg : une réunion a eu lieu le mardi 9 septembre en présence de la Régie de l'eau de m2A, Rivière de Haute Alsace (R.H.A.).
Il s'avère compliqué de savoir quelle est la meilleure solution, des propositions ont été faites et nous devons attendre les retours de m2A et R.H.A.
- ✓ Renaturation du fossé à proximité du captage : le dossier est toujours en attente du retour de l'hydrogéologue qui était sur place.

M. Jean-Marc JUND s'inquiète des conclusions puisqu'on parle de remettre le fossé dans son lit d'origine ce qui revient à le diriger vers le captage.

Monsieur le Maire indique qu'il a discuté avec M. Daniel ADRIAN à la suite du dernier orage et qu'il allait contacter M. Jean-Marc JUND pour récupérer les vidéos.

Pas de retour à ce jour.

- Monsieur Luc RIEFFEL

- ✓ Il signale, à nouveau, qu'il faut traiter les mauvaises herbes plus régulièrement et écrire un courrier aux propriétaires en leur indiquant que lors de la tonte, l'herbe doit être éjecter vers leur propriété et non vers la rue.
- ✓ Il indique que les arbres qui ont été plantés soulèvent les enrobés des trottoirs.
Il convient de les enlever et de planter des autres arbustes.

Le nécessaire sera fait à l'automne.

- Monsieur Francis BACH

- ✓ Chemin de Flaxlanden : demande quand le chemin va être refait.

M. Christophe SIX indique qu'il va s'en charger et que le nécessaire sera fait aussi bien pour le chemin de Flaxlanden que celui du Ziel.

- ✓ Arbres toujours dans le fossé près de la cabane des chasseurs.

Monsieur le Maire indique qu'un courrier va être adressé aux propriétaires pour qu'ils interviennent dans le plus bref délai.

- ✓ Rue Traversière : il faut faire un signallement au SIVOM car la grille transversale bouge, est bruyante et tape dans le sens descendant.
- ✓ Rue Traversière : problème de stationnement des camionnettes.

Un courrier va être adressé aux propriétaires.

- Madame Brigitte OSTERTAG

- ✓ Plaine sportive : demande si les gens peuvent ramasser les fruits et signale qu'il faudrait mettre des tuteurs pour éviter que les branches se cassent.

Les fruits peuvent être ramassés par tous.

- ✓ Elle indique que les aînés regrettent qu'il n'y ait pas d'appel pour leur anniversaire.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'ils sont conviés au verre de l'amitié et qu'une visite est faite chez les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

- ✓ Brueb'Art le 5 octobre : l'ensemble des élus est convié à l'inauguration qui aura lieu à 10h30-11h00.

- Monsieur Jean-Marc JUND demande s'il y a eu des infiltrations à l'école Montjoie à la suite de l'orage.

Monsieur le Maire indique que les infiltrations sont localisées au niveau de la bibliothèque dans le couloir qui y conduit. Il précise que la membrane du toit plat présentait déjà des signes de détérioration en 2014.

Le secrétariat a pris attache avec l'entreprise POLYTECH.

- Mme Aurélie LHOMMÉ

- ✓ Borne de recharge pour les voitures électriques : le changement d'emplacement a-t-il pu se faire.

Les bornes seront installées à la place de l'arrêt minute près de l'école maternelle. Les riverains ne pourront plus s'y stationner.

Mme Brigitte OSTERTAG demande que les riverains soient prévenus.

Le secrétariat va faire le nécessaire.

- ✓ Eclairage de la plaine sportive ne fonctionne toujours pas.

Un rendez-vous a été programmé lundi 15 avec un responsable de l'entreprise ProElec avant le passage du Consuel.

- ✓ Journée citoyenne devait se faire en septembre, sera-t-elle organisée ?

Monsieur le Maire lui indique qu'il n'y en aura pas.

- ✓ Fenêtres de l'étage de la mairie : le chantier a été stoppé mais a-t-on des informations pour le remplacement en lieu et place du sur-fenestrage.

Pas retour à ce jour.

- Monsieur Aurélien MEROT demande si les services de la CeA vont couper les repousses d'acacias dans le talus rue Principale.

- Madame Caroline MULLER

- ✓ Bar Ephémère : son ouverture a été très apprécié par tous et il a généré une recette de 850,- €.

Un grand merci à tous.

- ✓ Plaine sportive : pas de débordement à signaler grâce au dialogue instauré par M. Francis BACH avec les jeunes.

Un grand merci pour son implication au quotidien.

- Monsieur le Maire indique que nous sommes entrés dans la période de réserve électorale et précise qu'elles se dérouleront les 15 et 22 mars 2026.

Il annonce qu'il ne se représentera pas, en raison de son nouveau travail et parce qu'il ne souhaitait pas faire plus que 3 mandats.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 46.

Conseil Municipal du 11 septembre 2025**Liste des délibérations**

Les membres du Conseil Municipal ont adopté les délibérations suivantes :

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Caroline MULLER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Approbation du procès-verbal du 26 juin 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Finances : Programmation d'une mission d'archiviste

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

4. Travaux : Rue de la Natte : Aménagement et enfouissement des réseaux secs

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

QUESTIONS DIVERSES

Le Procès-verbal est approuvé 09 octobre 2025 par :

La Secrétaire de séance,
Caroline MULLER



Le Maire,
Gilles SCHILLINGER



P.V. mis en ligne le 13 octobre 2025 sur le site internet de la Commune de Bruebach :
Bruebach.fr